

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20211216-006****du 16 décembre 2021****n°006****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (34) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (2) : Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON, Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (3) : Séverine BART, Frédérique NAUD COLAS, Gilles MAUDUIT

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND**OBJET : Participation financière du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement - Exercice 2021**

L'estimation du compte administratif du budget annexe des parcs de stationnement laisse présager un déficit. Celui-ci viendrait se cumuler avec le déficit antérieur reporté de 59 612,19 €.

Comme prévu lors du vote du budget supplémentaire, il est nécessaire de verser une participation financière du budget principal qui sert à rembourser notamment les emprunts contractés pour les travaux. Cette participation serait de 60 000 € maximum pour l'année 2021. Le montant du versement réel sera ajusté en fonction du résultat.

* * * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 5 du 4 février 2021 relative au vote du budget primitif 2021 prévoyant une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

VU la délibération du conseil municipal n°4 du 20 mai 2021 relative au vote du budget supplémentaire 2021 prévoyant un complément de subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement,

CONSIDERANT que le budget annexe des parcs de stationnement ne peut être équilibré uniquement par ses recettes propres,

CONSIDERANT qu'il était prévu lors des budgets primitifs et supplémentaires que le budget principal assure cet équilibre en 2021 par le biais d'une participation au budget annexe des parcs de stationnement,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20211216-006

du 16 décembre 2021

n°006

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de verser une participation du budget principal au budget annexe des parcs de stationnement d'un montant de 60 000 € maximum. Cette somme sera ajustée en fonction du résultat.

Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire 822.4/657364/2130 du budget principal.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOURD

